

Orsay, le 18/01/2022

Le président du conseil de l'EUPSaclay
à
Mesdames, Messieurs les membres élus,
membres de droit, personnalités
extérieures et invités permanents du
Conseil de l'Ecole Universitaire de 1er Cycle

CONVOCAATION

Je vous prie de bien vouloir participer à la réunion du

Conseil de l'Ecole Universitaire de Premier Cycle Paris-Saclay
qui aura lieu
Le jeudi 27 janvier 2022 à 16h00

En visio-conférence via la plateforme TEAMS de l'université Paris-Saclay :

<https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3a18818bb8a7514a93940e92fc36760809%40thread.tacv2/1626964651870?context=%7b%22Tid%22%3a%2268cdfebb-157b-4846-ba2f-d196a9124ac0%22%2c%22Oid%22%3a%22da142156-6727-48bf-a32c-982b8895d19b%22%7d>

Le président du conseil de l'EUPSaclay

Philippe GUEZAIS



Cette convocation vaut ordre de mission

Si vous ne pouvez participer à cette réunion, veuillez avoir l'obligeance d'adresser un pouvoir¹ complété et signé par mail : direction.ecole-1cycle@universite-paris-saclay.fr

¹ Selon l'article 9.3 « Lorsqu'un membre élu du conseil de l'École universitaire de premier cycle se trouve empêché d'assister à une séance, il peut donner procuration à un autre membre élu, sans distinction de collègue, pour voter à sa place. Chaque élu ne peut disposer de plus de deux procurations. Toute procuration ne vaut que pour la séance, ou, le cas échéant, pour la partie de la séance, où elle a été donnée. Elle est adressée avant la séance ou

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil du 7 octobre 2021 (vote)
- Budget 2021 (bilan), 2022 (BI) (20 minutes)
- Candidatures CMA (10 minutes)
- AAP 2022 « Pédagogie en présentiel » EUPSaclay (10 minutes)
- Certification en anglais (10 minutes)
- Relations monde socio-économique: actions 2022 avec l'AFSSI (10 minutes)
- Appel à projet CMI (20 minutes)
- Appel à candidatures mobilité sortante 1er cycle (15 minutes)
- Aide à l'orientation et au choix candidatures Parcoursup (15 minutes)
- Questions diverses

pendant celle-ci au président ou à la personne désignée par ses soins. Un membre du conseil ayant un suppléant peut donner procuration à un autre membre élu du conseil lorsque son suppléant et lui-même sont absents. » Elle est adressée avant la séance ou pendant celle-ci à « direction.ecole-1cycle@universite-paris-saclay.fr »